

Loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune d'Avusy (création d'une zone industrielle et artisanale exclusivement affectée à des activités de recyclage de matériaux minéraux au lieu-dit « Sous-Forestal ») (11976)

du 2 novembre 2018

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Approbation du plan

¹ Le plan N° 29922-504, dressé par le département chargé de l'aménagement du territoire le 27 juin 2012, modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune d'Avusy (création d'une zone industrielle et artisanale exclusivement affectée à des activités de recyclage de matériaux minéraux au lieu-dit « Sous-Forestal ») est approuvé.

² Les plans de zones annexés à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987, sont modifiés en conséquence.

Art. 2 Degré de sensibilité

¹ En conformité aux articles 43 et 44 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, du 15 décembre 1986, il est attribué le degré de sensibilité IV (pour les bâtiments comprenant des locaux à usage sensible au bruit) aux biens-fonds compris dans le périmètre de la zone industrielle et artisanale exclusivement affectée à des activités de recyclage de matériaux minéraux créée par le plan visé à l'article 1.

² Les valeurs de planification devront être respectées.

Art. 3 Oppositions

¹ Les oppositions à la modification des limites de zones formées par :

- a) Les communes d'Avusy, Cartigny, Laconnex et Soral, représentées par leur avocat, M^c Bruno Mégevand;

- b) Les Associations Pro Natura Genève et Pro Natura Suisse, représentées par leur avocat, M^e Alain Maunoir;
- c) L'Association Grain de Sable de la Champagne;
- d) Mesdames et Messieurs Lilly et Urs Balz, Pierre Barbey, Simone et Luca Bonaiti, Nathalie Bonjour, Blaise Bosson, Valérie Bubloz, Thierry Bubloz, Eline Bubloz, Axel Bubloz, Ursula Bubloz, Eugénie Cruchon, Gabriel Cruchon, Raphael Cruchon, Adelaïde et Fabien Cruchon, Cécile et Christian Daou, Famille J.-L. Delécraz, Roger Desjacques, Sophie Dörfliger, Mercedes et Nicolas Dutruit, Cécile Nallet-Etienne et Christian Etienne, Patrick Fischler, Eric Gardi, Claire-Lise et Dominique Grosbety, Nina et Serge Guinand, Yves Haldemann, Margrit Hammarskjöld, Maaïke Heeroma, Jacques Hutin, Ludovic Jacob, Olivier Jungo, Véronique et Denis Lattion, Muriel et David Magnin, Jacqueline et Nicolas Maillard, Claude-André Meyer, Elisabeth et Jakob Meyer, Anne et Jean-Marc Meylan, Claire Morel, Reginald Morel, Serge Natarajan, Joëlle Noverraz, Elisa et Jérôme Pochat, Antonio Rito, Cédric Rouffy, Lygia et Nabil Sader, Marie-Luce Schaller, Céline Schaller, Doris Scribante, Sarah et Marc Siegel, Corinne Sinigaglia, Celia Sinigaglia, Jan Slettenhaar, Vanessa Stadler, Catherine Strasser, Thomas van Dorp, Béatrice van Dorp, Nathalie Waelti-Baume, Nicole et Sylvain Weber, Bohdan Zielazek, Dominique Zielazek, Ursula Zielazek,

sont rejetées dans la mesure où elles sont recevables, pour les motifs exposés dans le rapport de la commission chargée de l'examen de la présente loi.

² L'opposition de la commune de Genthod est déclarée irrecevable pour les motifs exposés dans le rapport de la commission chargée de l'examen de la présente loi.

Art. 4 Dépôt

Un exemplaire du plan N°°29922-504 susvisé, certifié conforme par la présidence du Grand Conseil, est déposé aux Archives d'Etat de Genève.



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

DÉPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE

Office de l'urbanisme

Direction du développement urbain - rive gauche

AVUSY

Feuille Cadastre N° : 42

Parcelles N° : 85, 86 et 87

Modification des limites de zones

Lieu-dit "Sous-Forestal"



Zone industrielle et artisanale exclusivement affectée à des activités de recyclage de matériaux minéraux DS OPB IV (pour les bâtiments comprenant des locaux à usage sensible au bruit)

Adopté par le Conseil d'État le :

Visa :

Timbres :

Le président du Grand Conseil: Jean Romain

Adopté par le Grand Conseil le : 02 novembre 2018

Loi N° : 11976

Echelle		1 / 2500	Date	27.06.2012
			Dessin	AV
Modifications				
Indice	Objets	Date	Dessin	
	Mise à jour selon CAC	30.08.2017	MA	

Code GIREC	
Secteur / Sous-secteur statistique	Code alphabétique
04.00.040	AVS
Code Aménagement (Commune / Quartier)	
504	
Plan N°	
Archives Internes	29922
Indice	
CDU	
7 1 1 . 6	

